

Ministère de la Famille, de l'Intégration  
et à la Grande Région

## **Consultation dans le cadre de la révision de la loi sur l'intégration**

Réf. : 2020/5519

### ***Réflexion personnelle en tant que membre effectif du CNE.***

*Novembre 2020.*

**Claire GEIER-COURQUIN**

## Résumé

Le projet du gouvernement visant la modification de la loi du 16 décembre 2008 concernant l'accueil et l'intégration des étrangers au Grand-Duché du Luxembourg doit passer par un changement de paradigme.

Parler d'intégration ne suffit plus.

- La notion est largement dépassée au Luxembourg au regard :
  - de l'évolution de la migration dans le pays,
  - donc de la situation démographique actuelle du pays.
  - à savoir : plus de la moitié des habitants sont des étrangers, les frontaliers font partie du processus, les naturalisations luxembourgeoises font évacuer tout raisonnement par nationalité...
- Les Luxembourgeois eux-mêmes sont exclus de toute action si on se restreint à ne parler que d'intégration au risque de diviser le pays en deux pays : celui des intégrés et celui des intégrables.

Sans trop préciser à quoi on doit s'intégrer et donc qui doit s'intégrer ?

Il faut inclure les Luxembourgeois dans la démarche.
- Les stéréotypes, les manifestations racistes et les discriminations persistent malgré les efforts mis en place en matière d'intégration.

Alors que se placer sur le champ du vivre-ensemble et utiliser ce terme de vivre-ensemble de manière systématique ouvre de nouvelles perspectives.

La préservation du vivre-ensemble devient le meilleur chemin pour garantir la cohésion sociale sans atteindre la protection des droits de l'individu.

Mais adopter ce nouveau paradigme pour le pays suppose la mise en place de structures nouvelles ou le rafraîchissement de structures et outils déjà existants.

Le CAI, les CCCIs, le CNE sont des outils existants par la loi et qui méritent des rafraîchissements accompagnés par le développement de nouveaux outils...

Cela suppose que les divers acteurs de la société participent (les communes, les associations, le gouvernement et ses ministères, les partis politiques...) sans oublier le monde de l'entreprise ni celui de l'enfance et de la jeunesse donc de l'éducation.

Mais cela suppose surtout la volonté d'obtenir un consensus sociétal afin que chaque citoyen se sente acteur dans la construction de la société luxembourgeoise (Mise en place d'un pacte citoyen commun).

Enfin, les mouvements migratoires et la structure démographique font du Luxembourg un pays unique en Europe.

Ce qui donne au pays un statut de pionnier, il est un terrain propice au développement d'initiatives sociales modernes en matière de vivre-ensemble et « exportables ».

La modification de la loi peut-être un vrai défi actuel, lui donnant un caractère d'urgence.

Car la mise en place de nouvelles politiques allant vers le vivre-ensemble préservera la cohésion sociale nécessaire pour garantir l'ordre public de nos démocraties bousculées.

Une consultation citoyenne telle que celle lancée par le département d'intégration du MiFa est une source d'idées pour la mise en place d'une nouvelle politique et le document qui suit propose quelques pistes basées sur le vécu et l'expérience terrain.

## Sommaire

0	Introduction :	5
1	Qu'est-ce-que l'intégration ?	6
2	A quoi doit servir une politique d'intégration ?	7
3-	Quelle approche d'intégration favorisez-vous ?	8
4	Qui est concerné par l'intégration et quels sont les besoins des personnes concernées ?	8
5	Notre cadre législatif et nos institutions actuels permettent-ils de répondre à ces besoins ?	10
6	Quels sont les instruments, mesures, procédures qui sont indispensables à la mise en place d'une politique d'intégration cohérente ?	12
	Préambule : deux remarques en préambule.....	12
	Le CAI : Le contrat d'accueil et d'intégration ou un pacte citoyen commun ?	13
	Les CCCIs : une autre mission et des membres brassés dans toutes les autres commissions. ....	14
	Le CNE : mission nationale ou comité national pour le vivre-ensemble au Luxembourg.....	17
7	Comment voyez-vous le rôle des différents acteurs : Gouvernement, communes, institutions, fédérations, société civile, citoyens?	18
	Gouvernement : volonté et courage.....	18
	Communes : proches des citoyens .....	18
	Le citoyen : participatif, concerné, au coeur du système.....	20
	Les entreprises, clubs d'entreprises, autres chambres de commerce : inclure les frontaliers .....	21
	Les étudiants : .....	22
	Le monde de l'éducation : .....	23
	Conclusion :	25
	Annexes.....	27
	Annexe 1 : La participation des résidents non-Luxembourgeois à la vie politique du pays. ....	27
	Annexe 2 : CNE - Constats et des pistes pour l'avenir .....	33
	Annexe 3 : un exemple de ce qu'un CNE peut et doit encourager : LOKAL .....	40

## **0 Introduction :**

Nous allons structurer les idées en déroulant les diverses questions proposées.

Trois remarques en préambule :

- 1- Il est remarquable de la part du Département d'Intégration (DI) du Ministère de la Famille et de l'intégration (MiFa) de lancer une consultation citoyenne sur un sujet si complexe et par là de prendre le temps de récolter des centaines d'opinions qui seront à l'image de la population : diverses voire contradictoires.
- 2- Le terme « vivre-ensemble » n'apparaît pas dans les questions, or on peut facilement démontrer que si on ne parle que d'intégration, tout le raisonnement et donc les actions qui en découleront seront différentes que si on parle ou si on raisonne en termes de vivre-ensemble, c'est-à-dire si on inclut toute la population dans les actions.
- 3- Elargir le panel de la consultation : dans la liste des associations et organismes consultés et proposée en annexe, ne figure aucun acteur représentant les enfants ou les jeunes.

Ils sont pourtant les premiers concernés si on pense que cette loi aura un impact sur leur vie d'adulte future dans leur pays.

Pourquoi ne pas associer : le SNJ, le Jugendparlament, la CNEL, la FNEL, l'ACEL, l'UNEL ou autre organisme ?

Les opinions des enfants, des jeunes sont à prendre en compte.

Le point de vue des étudiants dont une grande partie réside à l'étranger pour les études et vit donc le vivre-ensemble et l'intégration en tant qu'étranger en dehors du Luxembourg ne serait-il pas enrichissant ?

## 1 Qu'est-ce-que l'intégration ?

Reprenons la définition de 2014 du CES au sujet de l'intégration :

**L'intégration c'est vivre, travailler et décider ensemble dans un esprit de respect mutuel, de solidarité et de cohésion sociale.** (*Avis sur la politique d'intégration au Luxembourg-2014*)

Autrement dit ce que le CES appelle et définit comme intégration se rapproche plus de ce que nous essayons d'appeler **le vivre-ensemble**.

Mais cette définition est-elle connue et surtout « acceptée » par les citoyens du pays ?

Cette définition est-elle encore actuelle et conforme à ce qu'est devenue la société aujourd'hui ?

Le mot intégration a plusieurs autres définitions et celle qui suit est peut-être celle qui est retenue par une majorité de la population ?

Selon le dictionnaire, le mot « intégration » se définit comme : « *La fusion d'un territoire ou d'une minorité dans l'ensemble national.* » (Dictionnaire Larousse).

Si cette définition est celle adoptée par une majorité de Luxembourgeois et comme la notion de majorité et de minorité n'est plus, voire est même inversée dans certains endroits comme la ville de Luxembourg (70% étrangers et 30% luxembourgeois) on peut dire :

- Que dans cette logique de minorité/majorité et si on regarde la ville de Luxembourg, on en vient naturellement à se demander : on souhaite intégrer qui à qui ?
- Que probablement la majorité des natifs Luxembourgeois (hommes et femmes politiques compris) ne se sentent pas concernés par la problématique ni par le défi.
- Que même pour beaucoup des habitants du pays aujourd'hui, l'intégration, « ce n'est pas pour moi ! » (et ce quelle que soit leur origine).
- Que pour la grande partie des étrangers, cette définition ne leur correspond plus car ils vivent très bien sans avoir à faire d'efforts et ne se demandent nullement s'ils sont intégrés, ne se sentant plus minoritaires.
- Que peut-être le problème actuel est aujourd'hui surtout de réussir à faire vivre toutes ces diversités ensemble en assurant l'ordre public et la cohésion de notre société.
- Que la vision des années 70-80 de la migration et de ses conséquences est dépassée.
- Qu'une politique de vivre-ensemble (« d'intégration ») doit être commune à tous et connue de tous.

Dans le milieu de l'aéronautique, l'intégration est définie selon le dictionnaire Larousse comme :

***L'assemblage des différentes parties*** (ici, les représentants des différentes composantes du Luxembourg : Etrangers-Luxembourgeois naturalisés-Luxembourgeois-Frontaliers) ***d'un système*** (ici, le Luxembourg), ***en veillant à leur compatibilité*** (cohésion sociale) ***et au bon fonctionnement*** (vivre, travailler et décider ensemble) ***du système complet*** (le Luxembourg de tous).

Cette définition a un gros avantage :

Elle est imagée et rend ce sujet plus concret.

Elle ne laisse personne en dehors et permet le développement du pays en respectant le vivre-ensemble donc la cohésion sociale et la démocratie.

Ceci dit bien définir les termes est important, mais plus encore est que chacun ait la même définition donc il faudra arriver à un consensus.

Dans le texte qui suit nous prendrons le parti d'utiliser plus souvent le terme « vivre-ensemble » qu'intégration, pour montrer que c'est dans ce sens que doit aller le débat et la société.

Ajoutons que le terme et le concept de vivre-ensemble place le débat beaucoup plus haut et implique toutes les strates de la société.

Le concept de vivre-ensemble est considéré de plus en plus comme un élément des droits et des libertés d'autrui et comme un consensus sociétal.

La préservation du vivre-ensemble favorise autant la **protection des droits de l'individu que la cohésion sociale.**

*(Propos repris du texte : « Le vivre-ensemble : exigence supérieure ou droit subjectif-Valentin Gazagne-Jammes-Docteur en droit de l'université de Toulouse1 Capitole-2019).*

## **2 A quoi doit servir une politique d'intégration ?**

- A obtenir un consensus démocratique afin que tous aillent dans la même direction.
- A faire que chaque citoyen se sente concerné et pas seulement qu'une partie de la population.
- A garantir le vivre-ensemble comme un droit subjectif voire une exigence supérieure et donc comme une composante de l'ordre public
- A communiquer et éduquer la notion de vivre-ensemble dans tout le pays et pour tous
- A laisser le champ libre à l'invention et à la création d'idées nouvelles par des consultations citoyennes régulières, par des outils modernes, par des débats et des prises de décisions démocratiques.

- A permettre des évolutions et des adaptations à tout ce processus et à toute politique d'intégration et de vivre-ensemble.

### 3- Quelle approche d'intégration favorisez-vous ?

Les étrangers ont une certaine avance sur le sujet par rapport aux Luxembourgeois natifs et c'est normal puisqu'on ne parlait que d'intégration et non de vivre-ensemble. Donc uniquement à un public : les étrangers en laissant les autres de côté.

Il s'agit aujourd'hui de montrer aux Luxembourgeois natifs qu'il faut profiter de la présence des gens venus d'ailleurs et de leur talent.

Il est important de véhiculer un esprit constructif commun.

Donc chercher à privilégier, à encourager tous les projets et les initiatives communales et nationales communes à tous.

Des projets ou initiatives qui montrent la présence mélangée d'acteurs de diverses origines.

Or, il y a sur le terrain déjà de nombreux exemples où des groupes de grande mixité travaillent sur des objectifs communs indépendamment de leurs origines :

- dans des associations sportives,
- culturelles,
- de parents d'élèves,
- par des initiatives de quartier de la ville de Luxembourg,
- dans les CCCIs communales,
- dans les chambres de commerce,
- les clubs économiques,
- dans de simples groupes de collègues ou
- d'amis souvent sources d'initiatives citoyennes...

### 4 Qui est concerné par l'intégration et quels sont les besoins des personnes concernées ?

Soyons francs, il est difficile pour un Luxembourgeois de se sentir concerné avec ce sujet aujourd'hui ; à moins de comprendre que derrière le mot « intégration », il y a aussi le vivre-ensemble et la cohésion sociale.

Combien de Luxembourgeois entendent le mot intégration autrement que par l'effort d'une population qui doit apprendre à faire comme eux ?

Or, il ne peut y avoir d'intégration réussie (au sens où on entend intégration avec le vivre-ensemble et la cohésion sociale) **si les Luxembourgeois natifs du pays ne sont pas dans la boucle.**



Le risque si les Luxembourgeois natifs ne sont pas mis dans le processus est de voir deux pays dans un seul : les intégrés et les intégrables.

- Ce qui serait contraire à toute idée de vivre-ensemble et de cohésion sociale.
- Ce qui pourrait même à terme renforcer le communautarisme négatif.
- Ce qui rendrait à terme, la vie dans le pays presque insupportable.

Mais surtout ce qui serait dommage pour le pays, car on y perdrait la possibilité de créer et de profiter de tous les talents et des énergies que ce petit pays possède grâce à sa diversité unique en Europe.

Il serait dommage de ne pas exploiter l'énergie et la motivation qu'un étranger apporte quand il vient s'installer au Luxembourg et il serait anormal que les Luxembourgeois natifs soient exclus du processus.

La politique (et les outils annexés) telle que pratiquée aujourd'hui, motivera une minorité de personnes comme les DPIs, les migrants de certains pays, en particulier de certains pays tiers car cela correspond à certains de leurs besoins ou à leur idée de la migration.

**La politique actuelle et les discours excluent les Luxembourgeois mais aussi toute une nouvelle vague d'étrangers entrés ces dernières années.**

Les besoins d'un parent belge ou italien dont les enfants suivent leur scolarité à l'école luxembourgeoise, ou qui participe à la politique communale ou à la vie scolaire en tant que représentants des parents, **sont les mêmes que ceux d'un parent luxembourgeois.**

Les besoins d'une famille britannique dont les membres participent à une activité associative sportive dans leur commune **sont les mêmes que ceux d'une famille luxembourgeoise qui est membre de la même association.**

Les différences entre une famille luxembourgeoise et étrangère alors que les enfants partagent la même vie ne justifient pas de parler d'intégration et de développer des outils pour certains et pas pour les autres.

Toutes ces familles étrangères sont intégrées depuis longtemps et s'intègrent rapidement, elles vivent ici.

Un père, membre d'une association de parents d'élèves partagera les réunions et les projets des autres parents qui eux seront aussi bien luxembourgeois natifs ou pas ou d'autres origines.

Certains seront des natifs, d'autres des naturalisés, d'autres des deuxièmes générations, d'autres enfin des nouveaux entrants.

Et tous partagent déjà des sujets communs.

Ces réflexions faites dans le milieu familial et scolaire, **sont les mêmes dans le monde du travail** (avec les frontaliers en plus) et celui des associations ou celui de la politique communale.

Les besoins de cette grande majorité mixte de la population luxembourgeoise sont de pouvoir (avec leurs diversités) participer de manière plus ou moins active et volontaire à la construction du pays.

Cette population mixte a besoin de décider et **d'être reconnue dans son ensemble** comme un élément moteur potentiel du pays.

Nous ne devons plus traiter ce sujet de l'intégration et du vivre-ensemble en excluant certains et en ne pensant créer des outils que pour d'autres.

Chaque habitant du Luxembourg a besoin d'une loi sur le vivre-ensemble pour tous.

Car si les étrangers ont besoin de vivre au Luxembourg, les Luxembourgeois ont besoin de l'énergie et de la créativité que les étrangers apportent en venant vivre ici.

Si la loi reste une loi d'intégration, elle ne concernera pas tout le monde et donc ne servira à rien, il faut donc y ajouter un autre paradigme que seul le vivre-ensemble peut apporter.

## 5 Notre cadre législatif et nos institutions actuels permettent-ils de répondre à ces besoins ?

La réponse est : non.

Si le besoin est reconnu comme étant celui de préserver le vivre-ensemble pour garantir la cohésion sociale, alors le cadre législatif actuellement en vigueur n'est plus assez performant.

D'où la nécessité de la modification la loi de 2008 et des RGD liés.

Ce qui suppose aussi la refonte de certains outils actuellement en vigueur.

Le cadre législatif devrait permettre :

- La reconnaissance du vivre-ensemble comme une exigence supérieure et la mise en place de règles de société communes.
- La conception d'une politique commune de la vie en société.
- La mise en place d'un pacte ou d'une charte de citoyen commun(e).
- La préservation des droits individuels autant que celle de la cohésion sociale.
- La prise de conscience de chaque individu qu'il a un rôle civique à jouer dans la construction de la société luxembourgeoise.

Et donc aussi permettre :

- La participation politique de toute une partie de la population laissée hors du champ politique luxembourgeois malgré les possibilités actuelles trop maigres.
- Un développement vers une action prioritaire en faveur de la participation politique des étrangers aux **élections communales**. Le terrain communal est un terrain propice aux projets communs car concret et proche du quotidien de chacun.

- En particulier de réfléchir à une diminution réelle du délai des 5 ans avant de s'inscrire aux élections communales (dans de nombreux pays européens ce délai est réduit à une année voire moins, il est vrai qu'au Luxembourg le droit de voter est ouvert aussi aux représentants des pays tiers, mais ils sont en pourcentage largement minoritaire par rapport aux représentants de l'UE.)
- Cf. le doc en **Annexe 1** sur ce sujet qui reflète des réflexions personnelles suite à l'action sur le terrain en tant que multiplicateur lors des élections communales de 2017.
- L'incitation à la participation des étrangers dans tous les groupes de travail des partis politiques. Ceci est encore trop laissé hors du champ de toute une partie de la population. Chaque parti politique au Luxembourg a développé des structures ou sous-groupes dédiés aux internationaux, mais leur utilité est de moins en moins prouvée et ils sont souvent vus comme des prétextes pour ne pas faire entrer les étrangers dans les autres sous-groupes ou fractions.
- Un travail en lien avec le travail actuellement en route sur la refonte de la loi communale par le ministère de l'intérieur (en particulier exploiter les données récoltées lors de la journée d'atelier citoyen dans le cadre de l'action « mateneen fir eng modern Gemeng » du 18 janvier 2020, des groupes ont travaillé sur le vivre-ensemble et l'intégration et ont émis des propositions pouvant aussi servir à la refonte de la loi de 2008. Cette journée faisait d'ailleurs suite à une enquête en ligne cf. plus bas : autant de données qui peuvent s'inscrire en synergie avec le travail du département Di du MiFa).

*« A partir du 28 novembre et pendant les 6 semaines à venir, les citoyen(ne)s pourront donner leur avis sur les services offerts et le vivre-ensemble dans les communes. Les personnes intéressées à entrer davantage dans la matière, ont la possibilité de s'inscrire lors de la consultation en ligne, à un atelier citoyen qui aura lieu le 18 janvier 2020. Cet atelier a pour but de discuter ensemble avec les citoyen(ne)s participant(e)s, les résultats et les idées de la consultation en ligne. »*  
(Message inscrit sur le site du ministère de l'intérieur-2019)

## 6 Quels sont les instruments, mesures, procédures qui sont indispensables à la mise en place d'une politique d'intégration cohérente ?

**Préambule : deux remarques en préambule.**

Un sujet évident complique le travail : Le plurilinguisme au Luxembourg.

Il ne s'agit pas d'ignorer ce sujet mais de le placer autrement dans le débat. Les langues au Luxembourg sont un fait, une réalité avec laquelle nous devons **tous** vivre.

Il s'agit d'un sujet commun à tous : Luxembourgeois, étrangers, naturalisés et frontaliers que tout habitant du Luxembourg rencontre dans son quotidien.

Or il est trop évident que les langues sont des sujets de discordes. Pourquoi ne pas penser les langues comme un tremplin positif et caractéristique du Luxembourg, et comme un « défi » commun et parler de **plurilinguisme** et non « des langues » ?

Car les meilleurs moments de vivre-ensemble sont ceux qui donnent l'occasion de partager des combats communs.

Nous avons la chance de vivre dans une société plurilingue enviée par beaucoup de pays et n'en sortons que des inconvénients, quel dommage !

Nous pouvons à l'image de certains cantons suisses lancer le concept de langues amies (« Partnersprachen ») dans le but de développer une cohabitation sereine de toutes les langues ? (<http://www.institut-plurilinguisme.ch/fr>, <https://www.fri2frei.ch/fr>)

Nous pourrions aussi proposer de créer **une charte du plurilinguisme** avant-gardiste propre à la société luxembourgeoise qui en plus d'un cadre comportemental et d'objectifs, nous doterait tous de moyens éducatifs et techniques pour mieux vivre cette réalité ?

Deuxième remarque : raisonner par territoire et non par nationalité.

Il est en effet difficile de comparer les communes et les régions, même dans un petit pays comme le Luxembourg, il y a de vraies différences.

La Ville de Luxembourg, qui est la plus grande du pays compte 70% de résidents étrangers ce qui est énorme et unique pour une capitale européenne.

Ce n'est pas le cas dans les petits villages du nord et le sud du pays, bien que doté d'une population diversifiée, n'est pas non plus dans la même situation.

Raisonner par nationalité devient sans fondement et n'a plus de sens.

A notre époque, une nationalité ne veut plus dire grand-chose au Luxembourg car de nombreux résidents ont plusieurs nationalités ou se naturalisent.

Soyons réalistes : devenir Luxembourgeois n'efface pas la ou les nationalités d'origine dans les mentalités, on obtient une nationalité en plus et rien en moins !

Il devient plus simple et plus inclusif de créer des regroupements de la population selon le lieu de résidence ou de travail que selon une nationalité.

Ces deux remarques ont un impact sur les outils mis en place actuellement pour assurer une politique d'intégration.

Reprenons les grands outils actuels qui découlent de la loi du 16 décembre 2008 tels que les CAI, les CCCIs et le CNE afin d'identifier d'éventuelles adaptations :

### **Le CAI : Le contrat d'accueil et d'intégration ou un pacte citoyen commun ?**

Cet outil est l'exemple type d'outils là pour aider les étrangers à mieux vivre au Luxembourg mais il est devenu intéressant, avec le temps, que pour une minorité.

Il permet certes à l'étranger de mieux connaître le pays et ses langues mais sans que les autres habitants en particulier les luxembourgeois n'y participent.

Il est souvent inutile pour un bon nombre d'étrangers qui ne ressentent pas le besoin de l'utiliser ou qui ne vont l'utiliser que pour accélérer un projet de naturalisation.

En quoi cela peut-il permettre d'aider le vivre-ensemble ?

En quoi les Luxembourgeois et les résidents étrangers installés depuis longtemps se sentent-ils concernés par le CAI ?

Comment assurer le succès à cet outil qui reste isolé et peu attractif pour la grande majorité des étrangers et autres résidents qui se sentent intégrés dès leur installation au pays ou par leur naissance ?

Il serait préférable de le modifier en créant à sa place la notion de **pacte citoyen commun**.

Certaines caractéristiques du CAI actuel pourraient être conservées mais cet outil mérite d'être retravaillé ou complété de manière plus attractive, plus inclusive, plus claire dans sa conception commune de la vie en société.

Un pacte citoyen commun concernera tout le monde et non une « caste » de la population, il **évitera les clivages**.

Sommes-nous certains que les Luxembourgeois connaissent tout de leur pays ?

Un pacte citoyen commun pourrait permettre :

- d'être attractif pour tous contrairement au CAI,

- d'apprendre ; les étrangers pourraient apprendre ce que les Luxembourgeois savent du Luxembourg (comme le CAI actuel le fait déjà sur certains aspects) et les Luxembourgeois ce que les étrangers savent de leur pays,
- de mettre chaque citoyen au même niveau d'information sur ce que le pays offre en matière de participation citoyenne,
- de sensibiliser chaque résident au vivre-ensemble et à la construction de projets communs,
- de faire prendre conscience à chaque citoyen signataire du pacte citoyen commun qu'il a un rôle civique à jouer dans la construction de la société,
- de faire respecter une charte du plurilinguisme,
- de se donner les moyens de lutter contre toute forme de racisme et de discrimination,
- de sensibiliser les enfants et les jeunes en déclinant ce pacte pour ce public aussi (pour ce faire, le ZpB, IKL, le SNJ et d'autres pourraient être partenaires dans sa conception et sa diffusion).

Ce pacte serait à diffuser sur chaque terrain communal par le ministère de l'intégration en sensibilisant les communes (autorités communales et les commissions consultatives, bureau de la population) à son intérêt afin d'atteindre tout citoyen comme cela est déjà fait pour le CAI mais en augmentant encore les actions de communications en particulier pour chaque nouvel entrant dans une commune.

### **Les CCCIs : une autre mission et des membres brassés dans toutes les autres commissions.**

De nombreuses critiques sont faites au sujet des CCCIs (Commission Communale Consultative d'Intégration).

Elles sont obligatoires mais certaines communes n'en ont pas, elles fonctionnent à moitié, les membres surtout étrangers ont le sentiment que les CCCIs ne sont pas assez considérées par le collège échevinal...

Au niveau même des partis et dans les fractions communales, cette commission est oubliée.

Pour certains étrangers, les CCCIs auraient fini par avoir un but opposé à celui initial : « placer » les étrangers dans un « ghetto » empêchant finalement leur participation à la vie politique communale.

Il est grand **temps d'adapter le concept.**

Plus important que de mettre en place une CCCI est de pouvoir permettre à des étrangers de devenir membres des autres commissions consultatives communales.

Pourquoi de ce fait ne pas changer la mission des CCCIs ?

Le rôle d'une CCCI nouvelle formule pourrait être de la constituer de membres qui seraient tous « envoyés » pour siéger dans les autres commissions, **les membres seraient ainsi brassés dans les autres commissions.**

Autrement dit la CCCI fonctionnerait uniquement par la présence de ses membres dans les autres commissions et ne se réunirait que très peu afin de faire des bilans et d'échanger entre les membres sur leur positionnement et leur apport.

Ceci serait une façon de faire entrer le vivre-ensemble dans toutes les commissions consultatives et de permettre de profiter des compétences de certains étrangers en matière d'urbanisme, de finance, de vie sociale, culturelle ou sportive...

Cela serait aussi plus valorisant pour les membres étrangers et leur demanderait un réel effort d'investissement dans la vie communale.

Cela répond aussi à une tendance qui montre que le sujet doit être transversal.

De plus en plus de communes choisissent d'ailleurs de rassembler des commissions qui peuvent créer des synergies évidentes.

En effet, si on parle de culture on parle de diversité culturelle, si on parle de vie sociale, elle est multiple, si on parle de seniors on touche à des sujets propres à la diversité et au vivre-ensemble...ainsi de suite.

Autant diffuser le vivre-ensemble à travers les membres de la CCCI dans toutes les commissions puisque le vivre-ensemble est dans tous les sujets du fait de la présence massive des étrangers au Luxembourg.

### **Des petites cellules communales de vivre-ensemble à constituer de manière ponctuelle pour compléter le travail des CCCIs :**

A côté de ces CCCIs, il serait intéressant de permettre la mise en place des petites cellules communales de vivre-ensemble pour alimenter les réflexions du Conseil Communal en cas de besoin de manière ponctuelle et éphémère.

La constitution de ces cellules restent à définir mais on pourrait imaginer qu'elle soit formée d'un représentant employé communal, d'un échevin, d'un citoyen, d'un représentant d'association, d'un jeune, d'un senior, d'un parent...selon le sujet traité.

Elles seraient formées de manière ponctuelle et par appel à volontaire public et donc ne serait pas permanente.

Les membres devraient répondre à certains critères tels que : être nouvellement arrivé au pays ou au contraire être installé depuis longtemps dans la commune.

Elle devrait respecter le plurilinguisme et la diversité culturelle et serait constituée par des membres intéressés dans leur action par le vivre-ensemble et la cohésion sociale, des membres endossant un statut de multiplicateur du vivre-ensemble.

Ces cellules seraient des outils dont les autorités communales pourraient bénéficier selon leur actualité en matière de vie sociale ou autre.

Leur but serait de « plancher » sur des sujets précis sur une période donnée pour apporter des idées et des propositions en matière d'amélioration du vivre-ensemble (Groupe de travail ad hoc).

Des sujets tels que : les échanges intergénérationnels, la participation politique des étrangers, l'accueil des nouveaux habitants, des actions de proximité dans les quartiers ou les villages, la mise en place d'actions de sensibilisation et d'information pour tous les habitants, le rapprochement des enfants fréquentant des écoles différentes mais habitant la même commune, la valorisation du bénévolat, les synergies entre les associations luxembourgeoises traditionnelles et les associations des étrangers, la lutte contre l'isolement des personnes les plus vulnérables...

L'avantage est que les membres ne seraient pas mobilisés sur 6 années (ce qui soulagerait la dynamique du volontariat qui est en perte de vitesse) et que surtout par cette méthode, on pourrait assurer un renouvellement de ces membres selon le sujet à traiter ce qui apporterait des sources de compétences ciblées et laissant ainsi la chance à tous de participer.

Les cellules seraient de petites tailles pour assurer une plus grande réactivité, de la souplesse et de la convivialité.

### **Une offre digitale pour les CCCIs :**

Le Ministère de l'Education Nationale (MEN) a mis en place lors de la création de la RNP (Représentation Nationale des Parents) une plateforme digitale d'échange assez complète qui permet au MEN d'informer, de faire appel à des volontaires en cas de besoin d'opinions et qui permet à la RNP de dialoguer avec les représentants des parents et aux représentants des parents d'échanger entre eux.

La plateforme est active et si elle ne rassemble pas tous les représentants, elle devient un exemple de moyen digital pour permettre à une structure nationale (MEN et RNP) d'avoir accès à des données ou des opinions du terrain.

Une telle initiative serait une bonne chose pour les membres des CCCIs, cela donnerait du poids aux commissions et en restant gérée par le DI du MiFa, cela serait une source permanente de contact avec le terrain pour le ministère.

D'une manière générale et sur le terrain communal, les offres digitales peuvent se multiplier, par la création d'application de voisinage ou par la mise en place de plateforme ou d'offre de réunions virtuelles pour les séances de travail des cellules ad hoc.

La crise sanitaire a montré l'intérêt de ces méthodes, les technologies offrent de parfaits moyens tout en gardant en tête que ce ne sont que des moyens complémentaires qui ne doivent pas remplacer les rencontres mais au contraire les susciter.

### **Petites remarques concernant le RGD du 15 novembre 2011 des CCCIs :**

➤ L'article 2 du RGD permet la mise en place de commission apolitique.

Il n'est pas nécessaire d'être dans un parti politique pour être membre et en fait l'appartenance politique des membres n'a aucun intérêt dans sa constitution.



Il est seulement demandé d'être un citoyen de la commune.

C'est probablement **un avantage à conserver**.

- En revanche, on pourrait se demander pourquoi la notion de nationalité doit intervenir dans la composition.

Est-il logique de laisser la place à un représentant des pays tiers ?

Doit-on constituer les commissions dans certains cas comme l'article 2 le prévoit proportionnellement au pourcentage du nombre d'habitants luxembourgeois et étrangers ?

- La présence obligatoire d'un membre du Collège échevinal et du conseil communal reste importante car c'est le seul moyen actuellement de laisser une chance à la CCCI de se faire entendre !
- Ne devrait-on pas changer le nom des CCCI afin de les rendre aussi attractives pour les Luxembourgeois ? Parler de commission d'intégration est réducteur et exclus beaucoup trop de citoyens, tous ceux qui se sentent intégrer et ne voient pas le problème.

### **Le CNE : mission nationale ou comité national pour le vivre-ensemble au Luxembourg**

Il est important de changer le nom du CNE (Conseil National pour Etrangers) et surtout de ne plus utiliser le mot « conseil » qui place les objectifs bien haut et souvent inatteignables.

Il est prétentieux de se dire que les membres du CNE peuvent conseiller un gouvernement et ce mot a bien souvent détourné les membres eux-mêmes de la raison pour laquelle ils étaient là.

Il est également important de remplacer le mot « étrangers » dans le nom du CNE, car il implique que les Luxembourgeois et les naturalisés Luxembourgeois n'ont pas à y participer ce qui limite terriblement la participation de tous. De plus, le mot « étrangers » implique que la mission du CNE est de se soucier que d'une partie de la population, ce qui ne peut qu'augmenter le clivage entre des groupes de population, le groupe des intégrés et le groupe des intégrables.

Depuis quelques années, le CNE va droit dans le mur et ne peut malheureusement atteindre les objectifs qui lui sont demandés.

Le document placé en annexe 2 essaie d'expliquer les raisons de cet échec et de donner quelques pistes d'amélioration.

### **Cf. Annexe 2.**

Un exemple concret de ce qui pourrait être une mission du CNE en annexe 3:

Le type de mission souhaitée du CNE peut-être illustré par un projet comme le projet LOKAL soutenu par des membres du CNE et qui donne l'occasion de travailler avec des partenaires de la société civile ou du tissu associatif national.

**Cf. Annexe 3.**

## **7 Comment voyez-vous le rôle des différents acteurs : Gouvernement, communes, institutions, fédérations, société civile, citoyens?**

### **Gouvernement : volonté et courage**

- Encourager et valoriser le volontariat car beaucoup des résultats vont reposer sur les bénévoles et les volontaires même occasionnels,
- Obtenir un consensus national devant ce qui devient une priorité pour l'ordre public et la cohésion sociale.
- **Faire participer les Luxembourgeois** au débat et à la recherche des solutions.
- Encourager les partis politiques à entrer dans le mouvement (augmenter les candidatures étrangères sur les listes communales et européennes, faire participer les étrangers au sein des fractions des partis...)
- Valoriser et montrer ce qui existe déjà en matière de vivre-ensemble dans le pays.
- Augmenter les initiatives de vivre-ensemble du terrain par des appels à projets constants.
- Encourager la vision de « multiplicateur » du vivre-ensemble : les expériences réussies sont des tremplins pour multiplier des initiatives.
- **Intégrer le monde économique** et du travail dans la démarche.
- Communiquer, former et sensibiliser surtout lors du lancement de toutes nouvelles initiatives ou lancement d'outils vers les autorités communales qui sont le relai pour atteindre le citoyen.

### **Communes : proches des citoyens**

#### Vis à vis des CCCIs :

Les autorités communales doivent être convaincues de l'intérêt d'une CCCI, de l'intérêt de profiter des talents et compétences des étrangers installés sur leur territoire.

Trop souvent encore, les CCCIs sont considérées par les communes comme des commissions non importantes par rapport à des commissions comme la

commission scolaire ou la commission des finances tout en étant obligatoire, on voit le problème : peu attractives et obligatoires !

Leur avis est rarement sollicité par le conseil communal.

Trop souvent aussi, la CCCI est considérée par les autorités communales comme étant la première place réservée aux étrangers qui souhaitent s'investir, il est courant de proposer cette place à chaque étranger au lieu de lui proposer une place dans une autre commission.

C'est pourquoi les CCCIs doivent être reformées de façon à être réellement utiles et attractives pour les autorités communales aussi.

D'où l'idée émise plus haut (cf.§6) de créer des petites cellules de vivre-ensemble dont l'objectif serait à la demande des autorités communales de plancher de manière ponctuelle sur des projets ou des sujets liés à la cohésion sociale.

Des cellules qui fonctionneraient comme des groupes de travail ad hoc, la CCCI de la VdL a d'ailleurs déjà entamé cette façon de travailler.

Les CCCIs seraient quant à elles formées de membres dont la mission serait de participer aux autres commissions de la commune, garantissant ainsi la participation de nouveaux citoyens et valorisant leur apport pour le terrain communal.

#### Vis à vis des citoyens :

Les communes sont les relais terrain du gouvernement, elles seront le maillon essentiel pour faire passer et appliquer les directives gouvernementales.

Il y a trop de distance entre le gouvernement et les communes au risque de voir des communes et surtout des employés communaux peu sensibilisés encore au vivre-ensemble et aux outils développés pour une meilleure intégration.

De ce fait, les bonnes idées restent souvent bloquées et ne parviennent pas au citoyen.

Il y a là un gros travail de sensibilisation, d'information et de communication à faire pour les communes en particulier pour les employés communaux.

Certaines communes ont commencé à créer des profils d'employés en charge de l'intégration et du vivre-ensemble, pourquoi ne pas généraliser la démarche et créer des postes dans chaque commune dédiés à ce travail ?

#### Vis à vis des bénévoles et des associations :

Ce pays regorge d'associations de toute sorte. Dans chaque commune, le tissu associatif est riche.

Le tissu associatif au Luxembourg se partage entre les associations traditionnelles luxembourgeoises souvent centralisées au niveau des ententes et les associations créées par des étrangers dont la panoplie explose lors du

festival des migrations et des cultures organisées chaque année par le CLAE serait nécessaire.

Le dynamisme du tissu associatif est réel mais une étude plus approfondie serait aussi l'occasion de montrer son évolution, ses points forts et ses points faibles.

Ce serait aussi l'occasion de montrer à quel point le vivre-ensemble existe déjà car de nombreux étrangers participent activement à des associations ou clubs sportifs, à des associations culturelles et aux innombrables associations et comités de parents d'élèves.

Le monde associatif est un des premiers partenaires pour les communes qui envisagent d'encourager le vivre-ensemble.

Les communes doivent donc aussi pouvoir aider les associations dans leur action et les valoriser.

### **Le citoyen : participatif, concerné, au coeur du système.**

#### Le citoyen fournisseur d'idées :

Le citoyen luxembourgeois est amené, s'il est d'origine étrangère à retourner dans son pays d'origine régulièrement, s'il est frontalier à vivre dans deux pays en même temps, s'il est luxembourgeois à bouger pour des raisons professionnelles ou privées.

Le Luxembourg, petit pays au cœur de l'Europe voyage à travers le monde par ses habitants.

Chaque confrontation à un autre terrain est une occasion de découvrir et d'apporter des idées nouvelles quand on revient.

Comment exploiter cette ouverture permanente vers l'international des résidents luxembourgeois, frontaliers compris dans le domaine précis de la vie sociale, du vivre-ensemble et de l'intégration ?

Ne pourrions-nous pas créer une boîte à idées, un laboratoire d'idées au service de la cohésion sociale pour les citoyens et par les citoyens, centralisée au MiFa et dont les antennes seraient dans les communes et dans les entreprises ?

Les idées de chaque citoyen et les envies de participer sont à l'origine de toute initiative citoyenne qui à notre époque prend

#### Le citoyen ambassadeur :

Tel que dit plus haut, les citoyens luxembourgeois bougent à travers le monde pour diverses raisons.

Cela leur donne aussi un rôle d'ambassadeur du Luxembourg vers l'extérieur.

Il serait certainement intéressant de voir comment ce rôle pourrait être utile au pays.

#### Le citoyen multiplicateur :

Le concept de multiplicateur mis en place lors des élections communales et européennes donc dans le domaine de la participation politique peut être généralisé. Tout citoyen sensible au vivre-ensemble peut devenir un multiplicateur au service de la cohésion sociale.

Le concept de pacte citoyen commun à la place des CAI (cf. & 6 point CAI) peut être l'occasion pour chaque signataire d'endosser le rôle de multiplicateur afin d'inciter d'autres citoyens à s'engager dans ce pacte.

#### Le citoyen et la participation politique :

Le travail de sensibilisation pour permettre la participation politique des étrangers est à poursuivre.

Mais il doit être complété par une reconnaissance réelle de la part des partis politiques, par les media et par le citoyen luxembourgeois.

Il est également nécessaire que les politiques Luxembourgeois se mobilisent pour se faire connaître, entendre et dialoguer avec cette population étrangère et résidente dans le pays.

La participation politique et civique des étrangers doit être reconnue comme utile à la société autant que leur participation dans la vie associative ou économique.

Le droit de vote n'est pas, aujourd'hui, un espace public partagé.

Comment le citoyen étranger pourrait-il être vraiment participatif sans ce droit ?

Toutes ses propositions permettent de placer le citoyen au cœur du système qu'il soit luxembourgeois ou pas, frontalier, seul ou en famille, le pays n'en deviendra que plus attrayant en particulier pour les étrangers qui viennent seuls pour s'installer dans le pays, surtout les jeunes actifs.

#### **Les entreprises, clubs d'entreprises, autres chambres de commerce : inclure les frontaliers**

- Le monde de l'entreprise est devenu un réel carrefour de vivre-ensemble et rassemble divers acteurs eux-mêmes dotés de talents non exploités.

Les étrangers, les Luxembourgeois et les frontaliers s'y croisent et travaillent ensemble.

- Les entreprises sont devenues de parfaits tremplins ou relais pour valoriser le vivre-ensemble.

Or, le monde de l'entreprise et des institutions européennes a trop longtemps été laissé de côté sur ce sujet.

- Une volonté de les associer au débat et à la recherche de solutions serait la façon d'inclure les frontaliers.

Car les frontaliers passent une bonne partie de leur temps dans le pays et donc sont susceptibles de participer à son développement économique mais aussi social, culturel, associatif, bref, ils participent aussi au vivre-ensemble.

- De nombreuses initiatives pourraient être mises en chantier sur le terrain de l'entreprise : formation de multiplicateurs, laboratoires d'idées pour le vivre-ensemble, ateliers de sensibilisation à la participation citoyenne, information sur le pays, échanges de bonnes pratiques sur divers sujets en particulier sur l'usage des langues au quotidien, mise en place de tables de conversations ou autre café des langues, favoriser les initiatives bénévoles ...

- Dans un autre sens, les frontaliers et autres actifs du monde de l'entreprise sont autant de ressources talentueuses dont la société pourrait profiter.

L'entreprise est un vivier potentiel de volontaires qui serait très riche pour participer au développement du pays.

- Il reviendrait au gouvernement de créer une passerelle entre le monde de l'entreprise et la société luxembourgeoise.

Le gouvernement et en particulier le DI du MiFa, pourraient créer des synergies entre le monde de l'entreprise, la société civile et associative et les institutions communales.

### **Les étudiants :**

C'est un fait particulier au Luxembourg : de très nombreux jeunes partent faire leurs études universitaires à l'étranger donc en dehors du pays.

Il serait intéressant de profiter et d'exploiter ces séjours des étudiants car d'une part :

- ils auront un regard extérieur en rentrant au Luxembourg et leur prise de recul pourrait donner une autre vision du pays
- ils sont le garant d'idées futures
- ils sont les énergies et la richesse humaine de demain
- ils savent ce que sait que de vivre à l'étranger et auront plus de facilité à comprendre l'enjeu du vivre-ensemble.

Pour tous ces points, il semble important, de même que cela a été proposé pour les frontaliers, d'associer les étudiants à toute démarche visant à développer le vivre-ensemble au Luxembourg.

C'est pourquoi, il est dommage que les représentations des étudiants luxembourgeois (ACEL, UNEL, associations d'anciens élèves des établissements d'enseignements secondaires privés et publics) n'aient pas été inclus à la consultation citoyenne.

### **Le monde de l'éducation :**

Comme cela a été dit en préambule et tout au début du document, les enfants, les jeunes sont des acteurs de base.

Ils sont les acteurs de demain et rien ne pourra réussir sans les associer.

Une loi doit pouvoir permettre d'inclure le monde de l'éducation.

Le Ministère de l'Enseignement pourrait être d'une part associé à la démarche de consultation mais surtout à la mise en œuvre de la loi et des RGD qui suivront.

Le Luxembourg est doté d'un appareil performant en matière d'éducation formelle et non-formelle.

De nombreuses structures (SNJ, CNEL, Maisons relais, Maisons des jeunes, Conservatoires nationaux, Ecoles de musiques...) existent au niveau national.

Des associations et des initiatives citoyennes travaillent régulièrement avec les enfants et les jeunes pour faciliter le vivre-ensemble et préparer les citoyens de demain (IKL, ZpB, Jugendparlament...).

Toutes ces structures y compris toutes les écoles publiques et privées du pays partagent la vie des enfants et des jeunes et sont des sources évidentes de projets pour valoriser le vivre-ensemble et le mettre en pratique.

L'éducation est la base pour lutter contre les discriminations et le racisme.

Il est important de permettre à la diversité des enfants et adolescents de se croiser.

Des rencontres, des brassages sont à mettre en œuvre pour assurer que le vivre-ensemble devienne la réalité de demain.

Au niveau des écoles, **des journées nationales inter-écoles** pourraient voir le jour afin de brasser ces populations et de casser les stéréotypes ou de détruire tout début de sentiment discriminatoire ou raciste.

Mais aussi ces journées entre les écoles du pays pourraient permettre des échanges de bonnes pratiques en matière de vivre-ensemble

Des semaines de sensibilisation dans les écoles, des introductions dans les programmes scolaires de toutes les écoles doivent pouvoir assurer un relai et même devenir des sources d'idées.

Enfin, si un pacte citoyen commun vient à se créer, pourquoi ne pas penser à une variante pour le public des enfants et des jeunes ?

On voit donc que le vivre-ensemble ne concerne pas que le Ministère de la Famille et de l'Intégration.

Mais aussi le MEN, le Ministère de la Culture, de l'économie, de l'intérieur et probablement d'autres.

Travailler au développement du vivre-ensemble aura un impact sur tant de sujets de la société que cette loi doit se penser de manière transversale. La réussite d'un tel projet dépend de l'adhésion de tous les acteurs et de nombreux ministères.



## Conclusion :

Nous terminerons par quelques remarques:

- Nous n'avons pas parlé de certains acteurs qui sont pourtant les premiers à souffrir du manque de moyens en matière de vivre-ensemble: les réfugiés et toute personne vulnérable ou doté d'un handicap. Ainsi que toute personne isolée ou vivant seule.
- Les DPIs et les réfugiés ne doivent pas être exclus du vivre-ensemble.  
Leurs besoins sont connus et identifiés, ils ont besoin d'être « **intégrés** », c'est-à-dire se retrouvant sans patrie, de rentrer dans une nouvelle patrie d'accueil et d'apprendre à y vivre.  
A un niveau européen, national ou communal, des outils, projets, aides financières et structures existent et ont fait leur preuve pour faciliter leur intégration.
- Il est du devoir de chaque citoyen de participer à l'intégration des réfugiés sur le sol du pays d'accueil et donc du devoir du gouvernement de soutenir les initiatives en particulier les initiatives terrain et compétentes des associations et des bénévoles qui vont dans ce sens.
- Mais il est aussi du devoir de chaque citoyen d'inclure les DPIs dans le processus de vivre-ensemble donc tout ce qui a été dit plus haut les concerne.
- Concernant les personnes à mobilité réduite, dotées d'un handicap et vulnérables, les outils et initiatives existent, elles sont à soutenir et ce sans aucune distinction de nationalité.
- Il est encore d'actualité de sensibiliser, d'informer, d'éduquer pour que les difficultés rencontrées par certains citoyens au quotidien soient incluses dans le schéma de pensée de tous et dans le développement de la société.
- Le monde de l'entreprise est peut-être une source à exploiter dans l'apport de solutions concrètes en partenariat avec les associations pour faciliter l'inclusion de toute personne vulnérable.
- L'instauration d'un pacte citoyen commun serait un formidable outil de lutte contre l'isolement et rendrait la vie de nombreuses personnes venues travailler au Luxembourg et souvent seules (en particulier des jeunes expatriés) de vivre autrement leur installation.

Une évidence :

Il est une évidence que le Luxembourg ne ressemble à aucun autre pays européen dans ce domaine.

Et nombreux sont les étrangers qui le savent, le reconnaissent et en sont fiers !

L'expérience du Luxembourg en matière d'intégration et de vivre-ensemble est unique.

Cette expérience commune est valorisante pour le pays vis à vis des autres membres de l'UE et est donc valorisante pour chacun de ses citoyens.

Cette expérience unique explique que le sujet enflamme les esprits car il peut devenir l'occasion d'avancées sociales concrètes et modernes.

Le Luxembourg pourrait devenir un modèle européen du vivre-ensemble, une sorte de « laboratoire sociologique » pour l'Europe.

C'est une situation motivante car il y a du possible.

Les expériences que nous vivons sont et seront probablement transférables pour d'autres configurations sociales européennes, le pays devrait pouvoir les exploiter aussi à ce niveau et faire preuve d'un certain savoir-faire à communiquer à l'extérieur.

Il me reste un souvenir de 1997, date d'entrée de ma famille au Luxembourg.

A cette époque, le pays ne comptait environ que 30% d'étrangers.

Dès mon entrée au pays, ma réaction a été de me dire que cela ne devait pas être simple pour les Luxembourgeois qui devaient « chercher » leur pays dans une telle diversité sociale.

Je suis entrée en 1999 dans la commission pour étrangers de ma commune de résidence et sans les Luxembourgeois, je n'aurai jamais parcouru le chemin que j'ai parcouru, sans eux rien n'aurait été possible pour moi dans ce domaine participatif.

Mais le pays change vite et paradoxalement, j'ai le sentiment qu'une partie de son développement se fait aussi sans la participation des Luxembourgeois eux-mêmes.

Je reste convaincue que les Luxembourgeois sont le maillon manquant de la démarche depuis de trop nombreuses années pour l'avoir ressenti à maintes reprises.

Trop de fois j'ai senti un malaise interne de vivre dans deux pays en même temps selon que j'agissais pour des structures étrangères et avec des étrangers « non intégrés » ou pour des structures luxembourgeoises avec des Luxembourgeois et des « intégrés ».

La modification de la loi de décembre 2008 est importante, elle est un défi pour nous tous. Espérons que la volonté politique sera au rendez-vous.

Espérons que cette modification se fera en profondeur et permettra de faire du vivre-ensemble une priorité pour tous afin de construire un même pays.

## **Annexes.**

### **Annexe 1 : La participation des résidents non-Luxembourgeois à la vie politique du pays.**

#### Document de réflexions suite aux élections communales de 2017 et à l'action terrain en tant que multiplicateur.

Il faut encourager la participation des résidents non-Luxembourgeois à la vie politique du pays.

Pour cela, il faudrait continuer les efforts pour amener les non-Luxembourgeois à s'inscrire sur les listes électorales dès maintenant

Attendre un nouvel échéancier électoral nous éloigne du terrain et retire toute crédibilité et sérieux lors de prochaines actions sur le terrain.

#### **La participation des non-Luxembourgeois aux élections communales du 8 octobre 2017 :**

Nous présentons ici un début d'analyses suite aux élections communales du 8 octobre et de la campagne 2017.

Ces remarques sont le fruit de notre travail sur le terrain et donc des propos que de nombreux non-Luxembourgeois nous ont tenus.

##### **- La langue :**

Pour les non-Luxembourgeois, il est difficile de comprendre les débats, discuter est difficile, les programmes ne sont pas tous écrits dans plusieurs langues ou seulement résumés : ce souci de la langue devient un frein pour la discussion, le débat et l'apport d'idées.

Ce point n'est pas nouveau, ni une surprise mais devrait faire l'objet d'une règle de conduite commune et partagée et propre à ce contexte unique du Luxembourg.

A quand une charte des langues au Luxembourg où l'effort de tous pourrait enfin être énoncé et faire tomber le tabou de la langue?

Au lieu de passer son temps à se renvoyer des « reproches », nous avons tous intérêt à trouver un mode de vie plurilingue commun et fédérateur.

##### **- 5 ans :**

Nous avons remarqué que curieusement, les non-Luxembourgeois nouveaux entrants au pays sont à la fois mieux informés sur leur droit au vote et par

conséquent plus curieux et intéressés que les anciens qui nous ont souvent dit « je n'ai jamais voté, cela fait x années que je vis ici et cela ne pose pas de problème : pourquoi devrais-je changer ? », difficile de convaincre les gens de s'inscrire dans ces conditions.

Il est notable de constater que les plus jeunes entrants, face à la question : « Etes-vous inscrits ? » répondent souvent avec regret : « Non, je ne peux pas, je ne suis là que depuis deux ans. »...

Souvent ces jeunes sont des porte-paroles auprès des plus anciens et leur participation pourrait motiver d'autres à en faire autant.

Dans la majorité des pays de l'UE, la durée est plus courte et souvent dès l'installation ou un an après, il est possible de s'inscrire sur les listes.

Cette durée de 5 ans, peut être un piège.

Attendre 5 ans, c'est assez long, assez pour prendre l'habitude d'une vie et ne plus avoir envie de changer, on risque de perdre des enthousiasmes et des motivations jeunes et fraîches des non-Luxembourgeois qui entrent au pays dans l'idée de s'installer et de commencer une vie entière: travail-école-famille-vie culturelle et associative et une vie citoyenne ; en plaçant cette contrainte : un élan est coupé!

#### - **Manque de visuel :**

Au cours de la campagne, il manquait encore de visuel pour soutenir les efforts de l'OLAI et les efforts des partis matérialisés par de nombreuses brochures, site internet, conférences, articles dans les journaux...

Il n'y avait pratiquement pas d'affiches dans la ville de Luxembourg.

Pourquoi ne pas mettre en place une **campagne visuelle sur la voie publique** qui serait relayée dans les médias et sur internet ? Une campagne visuelle **simple et efficace** pour inciter les étrangers à voter (un peu à l'image de ce qui a été fait sur les bus de la ville pour inciter les femmes à participer à la vie politique).

En tant que multiplicateurs, certains d'entre nous ont essayé de mettre des affiches de l'OLAI dans les magasins mais cela était refusé dans la très grande majorité des cas, il faudrait donc utiliser les moyens urbains pour une campagne visuelle de masse.

#### **Quelques pistes pour l'avenir :**

Notre participation sur le terrain, nous permet d'élaborer quelques pistes pour l'avenir à court terme pour certaines.

- **Informez et éduquez une population et pas seulement à la veille des échéances électorales :**

Quand on vient d'un autre pays, tout devient différent, autant il est important d'expliquer le système scolaire luxembourgeois aux étrangers, autant il est important d'expliquer le système politique et les institutions du pays.

Ce qui semble évident pour les natifs du pays, ne l'est pas pour les étrangers. Le système politique luxembourgeois est propre au pays et mérite sans cesse d'être expliqué.

Pour cela, il faut prendre son temps et ne pas attendre les échéances électorales au contraire.

Une campagne vient de s'achever et un travail a été entrepris par de nombreux acteurs : les partis politiques, l'OLAI, les autorités communales du pays, des organismes tels que le CEFIS (formation des multiplicateurs) et d'autres ...

Il faut profiter de cet élan et des résultats et continuer à entretenir ce début d'information à grande échelle.

**Il ne faut pas cesser d'informer les non-Luxembourgeois, il faudrait au contraire inciter chaque année les résidents à s'inscrire sans attendre la fin de ce nouveau mandat communal.**

La législation est telle que toute personne majeure résidant depuis 5 ans au pays peut s'inscrire, il faut le répéter et poursuivre le travail dans ce sens, chaque année une partie de la population peut donc s'inscrire sur les listes.

Il est important d'expliquer les subtilités législatives du pays, la vie politique nationale et communale, l'organisation politique du Luxembourg, les grands choix politiques du gouvernement... : « éduquer » les habitants en expliquant les particularités du pays d'un point de vue historique, législatif mais aussi **pratique** (ex : suivi des listes quand on déménage, vote par correspondance, horaires d'ouverture des bureaux de vote, facilité de la procédure d'inscription, démythification de la sanction en cas de non-participation d'un électeur au scrutin...)

Enfin, n'oublions pas d'utiliser **les moyens de communication et les médias** (radios, journaux, réseaux sociaux...) destinés aux étrangers, tout au long de l'année afin de créer des habitudes d'information, rapprochant ainsi la politique au quotidien de chaque citoyen.

- **Rencontrer les associations inscrites sur le territoire du Luxembourg et les sensibiliser à l'importance d'une participation citoyenne comme vecteur de vivre-ensemble.**

Plus que parler d'intégration sociale ou politique, il est important de mettre en avant la participation de chaque résident dans la vie de la société luxembourgeoise et cela suppose une participation citoyenne qui ne se résume pas aux rencontres dans le cadre associatif.

Cependant, ce cadre peut être la porte d'entrée à la réflexion et aux débats citoyens sans pour autant faire de la « politique » mais en étant proche des réalités du terrain.

- **Utiliser les intégrateurs :**

Au niveau des partis politiques :

Inciter les femmes et les hommes politiques communaux élus des partis à faire entrer les non-Luxembourgeois de leur commune dans les commissions consultatives communales et ne pas compter que sur les CCCI pour cela.

La CCCI n'est pas la commission réservée aux étrangers.

Il est probablement dommage de ne pas utiliser les nombreuses compétences des non-Luxembourgeois dans les autres commissions.

Le problème de la langue est un faux problème, on peut toujours trouver des solutions (les comités d'élèves des lycées luxembourgeois y parviennent bien et pas les adultes ?), c'est une question de volonté politique.

La CCCI reste encore la commission première pour les étrangers et c'est normal, alors donnons lui plus d'importance et de place au sein du travail communal.

De nombreux membres de cette commission communale doivent « se battre » pour se faire entendre et avoir une importance égale à une commission de la culture ou de la vie sociale.

Les CCCI pourraient devenir un lieu d'information auprès des citoyens non-Luxembourgeois très efficace, elles sont obligatoires donc présentes dans toutes les communes du pays.

230 multiplicateurs ont été formés lors de la dernière campagne électorale communale de toute nationalité, de tout âge et venant de tout le pays. Comment profiter et apprendre de leur travail ?

Au niveau des autorités communales :

Lorsqu'un étranger arrive au pays, sa première démarche est de s'inscrire au service de la population de la commune.

Il est donc primordial de sensibiliser et former les employés communaux en charge de cette mission à parler du droit du citoyen non-Luxembourgeois et de son droit à s'inscrire sur les listes pour les élections communales et européennes concernant les ressortissants de l'UE.

La formation des employés des Bierger Center doit être axée sur le « vivre-ensemble » qui doit être vu comme une plus-value et non comme un « danger » pour la société.

Le rôle des Bierger Center et des services de la population de toutes les communes est central, ils sont l'accueil et l'information pour tous les nouveaux entrants au Luxembourg.

En ce sens : ce sont des intégrateurs à ne pas négliger, ils peuvent à tout moment répondre aux questions des citoyens sur les procédures, les droits, les réglementations diverses en matière de vote, il est donc important d'organiser leur poste de travail afin d'être prêt à rendre ce service.

Les Bierger Center aidés par les CCCI pourraient mettre en place des journées/séances d'accueil et d'information pour les nouveaux arrivants et éventuellement préparer des supports facilitant ce travail d'accueil et leur travail quotidien.

## **Conclusion**

Nous pensons que ces pistes peuvent contribuer à répondre à ce défi important pour la démocratie du pays.

L'effort à fournir est réel d'autant plus que nous savons qu'aujourd'hui partout en Europe les partis politiques doivent lutter contre un désintérêt général et commun des populations pour la politique. Il n'est pas simple de rassembler et de fédérer mais le Luxembourg a une grande chance : rassembler des hommes et des femmes du monde entier prêt à démarrer un nouveau départ souvent bien différent de ce qu'ils ont connu chez eux.

Il faut aller chercher cette envie citoyenne commune car elle existe et se devine à travers une vie associative et bénévole riche dans la population non-luxembourgeoise en profitant de structures déjà existantes

Enfin, concluons par une remarque. Il ne faut pas sous-estimer le « mal » qu'a provoqué le résultat du référendum de 2015. Ces résultats nous permettent de comprendre combien d'a priori peuvent encore exister et que toutes les sensibilités politiques sont concernées au vu du pourcentage si élevé de non.

C'est pourquoi, tous les efforts à entreprendre prendront de la valeur si la population luxembourgeoise (en particulier les hommes et les femmes politiques luxembourgeois) prend aussi conscience de l'importance de l'enjeu et regarde cette perspective de plus grande participation des étrangers dans leur vie politique comme un atout pour leur pays.

Il est important de faire passer le message que les non-Luxembourgeois qui veulent participer (ils ne le veulent pas tous et ceux-là resteront sur le côté) veulent construire avec les Luxembourgeois une vie citoyenne meilleure pour tous. C'est probablement un énorme défi politique...

Ne rompons pas l'élan de la campagne des Communales, entretenons-le et profitons des élections européennes de 2019 pour continuer à informer les non-Luxembourgeois et à travailler pour de meilleurs résultats.



## Le CNE : Constats et des pistes pour l'avenir

*Document interne-Claire Geier- Mars 2019.*

**Mots-clés :** *Respect, confiance, souveraineté du conseil, communication, transparence, partenariat, réactif, diversifié, tolérance, territoire, représentativité géographique nationale, commune, nombre de membres, électeurs, candidats, indépendance, loi, intégration, vivre-ensemble.*

### I- Constats :

#### **Constat 1 : Le CNE n'est pas une structure pyramidale :**

- L'organe central et souverain est le conseil formé par ses membres réunis en assemblée plénière.
- Le président n'est pas en haut d'une pyramide.
- Le CNE n'est pas non plus une plateforme de combats politiques, et il ne doit pas donner l'impression parfois d'être un lieu pour permettre à certains de se faire de nouvelles cartes de visite ou de remplir les réseaux sociaux.
- Le CNE ne doit pas devenir un « club » d'étrangers « frustrés » par le faux sentiment de n'avoir rien à dire ni à faire pour le pays. Sur ce point les politiques luxembourgeois ont aussi une responsabilité et doivent montrer leur volonté de les faire participer au débat politique et sociétal.
- Cette vision pyramidale est dépassée aujourd'hui, au même titre qu'une certaine gestion inégalitaire Femmes/Hommes, voire une certaine vision « misogyne » encore trop présente et contre-productive.
- Il faut remettre la notion de responsabilité et de pouvoir civique de **tous** les membres au centre du système.

#### **Conséquences du point 1 :**

- **Communication et transparence : respect des membres**

En redonnant sa souveraineté au conseil réuni en plénière, on permet :

- De répondre à un problème actuel de communication et de transparence (trop de membres sont insuffisamment informés et en sont frustrés voire démotivés).
- Une gestion pyramidale risque de donner au président le droit de diffuser ou pas une information importante.
- Un président au service du conseil ne le fera pas car le conseil aura besoin d'être informé et d'avoir l'assurance de la transparence pour prendre des décisions.

- Chaque membre se sentira alors responsable et acteur car décisionnaire et donc indispensable et respecté.
- Tout le potentiel du conseil pourra être exploité grâce au respect de tous ses membres divers et riches en expériences et en vécu.
- **Des rôles et des missions respectés :**
  - **Le Conseil :**

Remettre le conseil au centre et mieux exploiter la souveraineté du conseil, les membres réunis décident et autorisent la direction à prendre.

Les rapports des séances plénières du conseil seront rendus public au même titre que le sont les rapports des séances des conseils communaux ou que les séances des débats parlementaires avec la possibilité de mettre certains points à huis clos comme cela se fait par ailleurs.
  - **Le Bureau :**

Mieux exploiter le potentiel du bureau : le bureau exécute et agit en rapport avec les décisions du conseil. Il s'assure que les décisions sont respectées et le fait savoir au conseil en plénière.
  - **Le Président :**

Il est là pour garantir et faire respecter devant tous la souveraineté et les choix des membres du conseil de manière impartiale.

C'est une tâche qui impose une grande masse de travail et pour cela il aurait besoin d'une aide administrative ou de moyens réels pour se procurer une aide par le ministère (augmenter les ressources).

Il est au service du conseil et doit gagner la confiance des membres.

Il représente le Conseil à l'extérieur et doit véhiculer à l'extérieur les valeurs du Conseil.

Il se fait remplacer par le vice-président en cas d'absence et le tient informé régulièrement afin de lui donner les moyens de le remplacer et d'assurer les opérations courantes en son absence.

**Constat 2 : Raisonner en termes de territoire et non de nationalité :**

- A notre époque, une nationalité ne veut plus dire grand-chose. De nombreux habitants ont plusieurs nationalités ou se naturalisent.
- En revanche, le CNE est insuffisamment représenté sur le territoire (cf. étude du GT sur la représentation géographique-décembre 2018). Une trop forte représentation géographique au centre et au sud montre le manque de reconnaissance de toute une partie du pays. Il est nécessaire de représenter le pays en son entier et donc de considérer l'aspect géographique et non la nationalité.

## **Conséquences du point 2 :**

- Assurer la plus grande tolérance source essentielle pour garantir le vivre-ensemble et la cohésion sociale.
- Ne plus exclure qui que ce soit pour des raisons nationales : ouvrir en tolérance aux non-Luxembourgeois, aux naturalisés Luxembourgeois et aux Luxembourgeois.
- Le CNE doit aller vers le **vivre-ensemble**, il faut arrêter cette approche de « clan » qui consiste à mettre d'un côté les « étrangers » et de l'autre côté les « Luxembourgeois ».

## II- Des pistes pour l'avenir :

### **Missions du CNE : il est important de définir les missions du CNE pour travailler de manière consensuelle.**

**Garantir une règle** : le CNE doit rester neutre et apolitique, ne pas en faire le parti politique des étrangers. Le CNE devra travailler en **partenariat** avec le gouvernement quelque soit son statut et quelque soit le gouvernement.

Définir son champ **conceptuel** et se mettre d'accord sur des mots-clés comme le mot « intégration » : être certain que chacun sait pourquoi il est membre.

### **Ses missions :**

- **Préserver et encourager le vivre-ensemble au Luxembourg.**
- **Participer avec le gouvernement à la construction d'une société tolérante où chacun peut prendre activement sa place dans l'intérêt commun.**
- **Lutter avec le gouvernement contre l'isolement et un éventuel « communautarisme » excessif qui freinent le vivre-ensemble.**

### **1. Un CNE beaucoup plus petit en nombre de membres :**

- Afin d'être plus réactif et d'assurer une communication et une prise de décision plus rapide (cf. modèle de la représentation nationale des parents- Loi du 1<sup>er</sup> Août 2018).
- Prévoir un système de représentativité régionale sectoriel entre un conseil national et une délégation régionale et communale (cf. loi sur la représentation nationale des parents – Loi du 1<sup>er</sup> Août 2018).
- Développer une plate-forme électronique d'échanges entre la représentativité communale et régionale de terrain et le conseil national.

### **2. Seulement des membres :**

- Donc supprimer les postes de membres effectifs et suppléants car cette répartition aléatoire empêche des membres suppléants parfois plus actifs que des effectifs de s'exprimer par le vote ou d'accéder à certaines fonctions.
- Que des membres **élus**.

### **3. Election des membres : les électeurs.**

#### **Des électeurs individuels et non des groupes**

- Les membres des CCCIs de tout le pays (électeurs Luxembourgeois et non.).
- Les membres étrangers ou naturalisés des autres commissions consultatives communales.
- Les membres étrangers ou naturalisés qui ont été candidats sur les listes électorales communales, nationales ou européennes élus ou pas.
  - Les multiplicateurs.
  - Les membres de grandes associations telles que l'ASTI, le CLAE, la Croix-Rouge...

Bref des Luxembourgeois et des étrangers naturalisés ou pas qui s'engagent civiquement et socialement sur le territoire de leur commune ou dans le pays dans un esprit de cohésion sociale et d'intérêt commun.

Ceci garantira :

- Une représentativité de tout le territoire national.
- Une représentativité de ceux qui « pratiquent » le vivre-ensemble par leur engagement sur le terrain.
- Un électorat luxembourgeois, naturalisé et étranger.
- Une valorisation des citoyens engagés à un niveau communal dans toutes les commissions en particulier les étrangers travaillant dans une commission autre que la CCCI, en faire des décideurs communaux.

L'électorat doit représenter ceux qui construisent une société luxembourgeoise de cohésion sociale et de tolérance.

Un électorat qui exigera donc la même chose des membres du CNE.

### **4. Ce qu'on attend des membres du CNE : les futurs candidats.**

## Une candidature individuelle

Chaque candidature doit pouvoir permettre de montrer son dynamisme dans la société luxembourgeoise par une action bénévole associative et/ou civique de terrain. Le but n'est pas seulement de monter un groupe de juristes rédacteurs d'avis. L'expérience terrain dans le monde associatif ou politique communal apportera aussi beaucoup à un futur CNE.

Tout spécialiste dans son domaine est utile pour assurer un bon résultat de travail au CNE mais la qualité de spécialiste n'est pas obligatoire, sauf si cela est formellement et structurellement souhaité et proposé par les membres.

Les membres du CNE devront être **les facilitateurs du vivre-ensemble** habitués à travailler avec les entités associatives, institutionnelles, politiques luxembourgeoises quelque soit leur profession ou leur diplôme.

Les candidats :

**Tout habitant du pays : étranger, naturalisé ou Luxembourgeois est candidat.**

- C'est l'engagement actif et concret dans le vivre-ensemble qui doit être le critère, et non l'appartenance à des associations étrangères qui placent leurs représentants.
- Le profil des candidats est à préciser, il devra respecter cette optique de montrer ses motivations et ses facultés de construire un pont entre les Luxembourgeois et les non-Luxembourgeois, un profil actif de facilitateurs de vivre-ensemble et de cohésion sociale pour le pays.
- Proposer au candidat de présenter un CV du vivre-ensemble ?
- Permettre aux frontaliers d'intervenir, de participer activement et d'être représenté en tant qu'habitant temporaire régulier et actif sur le territoire du Luxembourg.
- La répartition des candidats ne doit pas être pensée en terme de nationalité mais en terme de territorialité et de répartition géographique afin d'assurer une représentation de tout le pays et pas seulement du Centre et du Sud.
- Si les frontaliers sont envisagés comme candidat, la notion de répartition par nationalité sera encore moins pertinente : être un frontalier n'est pas une nationalité mais bien une représentation d'un territoire géographique, au même titre qu'un habitant du nord, un frontalier peut par ses actions travailler pour le vivre-ensemble sur le territoire luxembourgeois.
- Hypothèse pour l'élection de frontaliers : mettre en place un système d'appel à candidature comparable à ce qui est pratiqué pour les élections des membres des CCCIs (cf.RGD du 15 novembre 2011) en utilisant le support de la chambre des salariés et en exigeant une argumentation de candidature orientée vers le vivre-ensemble pour le pays. Ce point reste à travailler car dans cette hypothèse, il y aurait cependant un risque de surnombre de candidats.

## 5. Indépendance du CNE :

- Il sera essentiel pour l'avenir de définir clairement le niveau d'indépendance du CNE, ne pas orienter le degré d'indépendance du CNE vers celui par exemple d'une Chambre des Métiers ou Chambre du Commerce.
- Ce qui implique aussi une adaptation concernant les ressources financières (jetons et autres), les ressources d'infrastructures (adresse postale, salles...) et de prévoir d'augmenter les ressources du CNE.
- On pourrait envisager un système de jetons et d'indemnisation comparable à ce qui est pratiqué dans les communes en fonction des postes occupés.
- Préciser que l'indépendance du CNE se situe au niveau des sujets traités en toute liberté de choix.
- C'est ce niveau d'indépendance : parler librement de tout sujet (et en faire des propositions ou avis) qui fait du CNE tout son intérêt.
- Le rattachement à une structure gouvernementale législative ou exécutive n'est pas fondamental et reste flexible, le CNE ne doit pas forcément dans l'avenir rester en lien direct avec le MiFa mais on peut envisager un rattachement autre (hors tutelle).

## **6. Choisir les mots : Le vivre-ensemble n'est pas l'intégration selon la définition de la loi de 2008**

Choisir les mots pour ne pas se tromper de problème afin de définir les bonnes solutions :

- Un exemple :
  - Un parent d'origine non-luxembourgeoise qui est membre du comité de l'association des parents d'élèves de l'école luxembourgeoise communale ou de quartier de ses enfants n'a pas besoin d'être intégré, c'est largement fait.
  - En revanche, construire avec les autres parents d'origine luxembourgeoise et d'autres origines, la meilleure école pour ses enfants avec les enseignants et les autorités nationales et communales, cela s'appelle du vivre-ensemble et c'est bien sa préoccupation.
- Nous pourrions donner le même exemple pour tous les habitants qui participent dans leur commune ou dans leur quartier à un club sportif, à une commission communale, à une chorale ou à toute autre activité associative culturelle luxembourgeoise et autre.

- L'intégration au sens de la loi 2008 concerne surtout les DPI-réfugiés mais pas les étrangers qui vivent, travaillent, habitent avec leur famille au Luxembourg comme tous les autres Luxembourgeois.
- Cherchons à définir les sujets communs pour construire notre société de demain ensemble, au CNE de participer activement à cette recherche avec le gouvernement.
- Mettons-nous d'accord sur les mots-clés et leur sens : la définition du mot intégration est à choisir afin de définir notre champ conceptuel.  
Celle du CES (2014) : « **l'intégration c'est "vivre, travailler, et décider ensemble, dans un esprit de respect mutuel, de solidarité et de cohésion sociale."** », est plus fidèle au vivre-ensemble que celle de la loi de décembre 2008.
- Changeons le nom même du CNE et donc la loi du 16 décembre 2008.

Conclusion :

Je souhaite un CNE qui donne aux habitants étrangers et Luxembourgeois, le sentiment de ne pas vivre dans deux mondes (Luxembourgeois/Etrangers) au même endroit mais dans un seul monde.

C'est un R.E.V.E : **R**éprésentation national**E** pour le **V**ivre-**E**nsemble !

### Annexe 3 : un exemple de ce qu'un CNE peut et doit encourager : LOKAL



#### Le manifeste de la commission pour les seniors du CNE.

##### Pourquoi LOKAL est-il un projet nécessaire ?

*Et pourquoi nous, représentants du CNE, appuyons-nous auprès des autorités administratives et des organisations à différents niveaux au Luxembourg pour que ce projet se réalise ?*

À notre avis, une réponse face aux nombreux problèmes qui se posent dans la société se situe aussi et surtout à un niveau **local**.

Si les gens ne se sentent pas entendus, c'est (aussi) parce qu'ils se sentent mal compris à un « niveau élevé » (« Bruxelles », par exemple).

Nous pouvons citer d'innombrables études, articles, conférences, discussions, ... Partout nous voyons qu'il est clair que nous devons travailler à partir de la « base » et donc à un niveau **local**.

Les gens doivent être aidés, soutenus et encouragés afin de participer à la société au niveau **local en particulier tout citoyen vulnérable et isolé** tels que les seniors de nos communes.

Et nous pensons que cela ne devrait pas seulement être « organisé » du haut vers le bas, mais aussi du bas vers le haut.

En ce sens, **LOKAL** devient aussi un « mouvement des citoyens » car un tel projet ne peut être réalisé sans l'engagement des citoyens.

Il rassemble des personnes ayant un sens de la responsabilité sociale qui va renforcer le « vivre-ensemble ».



Ce projet s'articule autour de points importants de l'agenda social en prenant soin les uns des autres, de l'environnement, de l'économie circulaire, de la mobilité et de la qualité de vie dans son propre environnement.

Et c'est précisément ici que le Luxembourg présente une complexité socialement intéressante qui peut se révéler être un avantage.

Des perspectives exceptionnelles s'offrent à nous, car nous pouvons profiter de la présence de nombreuses cultures différentes, une présence qui n'est en même temps ni trop grande ni trop inaccessible.

Notre message s'articule autour de **4 points** :

1- Multiples Perspectives :

Les accès vers la « haute » politique au Luxembourg sont courts.

Il y a des ressources financières.

De plus, les organisations socio-culturelles luxembourgeoises sont enthousiastes et désireuses de participer.

Ici, nous vivons un « momentum » en Europe.

La bonne nouvelle est que, si nous parvenons à donner à **LOKAL** un style inspiré, nous allons certainement aussi attirer des gens qui aujourd'hui sont dans le froid ou qui « grognent » de l'autre côté de la route et garantir une plus grande cohésion sociale pour l'avenir.

2- Responsabilité :

Nous ne devons pas renoncer à la responsabilité locale ou charger d'autres de prendre cette responsabilité, mais plutôt nous en charger ensemble avec nos partenaires !

3- Oser dire :

Une démocratie moderne nécessite l'engagement de « toute la société », au niveau pratique, intellectuel, bienveillant, professionnel, volontaire et bénévole

Alors nous **vous** posons une question socio-culturelle:

*Est-il logique qu'une population de plus en plus éduquée transfère les responsabilités locales à des gouvernements de plus en plus vagues, de plus en plus grands et de plus en plus éloignés, aux multinationales, aux institutions financières ...?*

4- Ne pas oublier :

Il est important que **LOKAL** soit un lieu, un bâtiment un espace vraiment présent comme un phare, un repère pour le citoyen d'une commune ou d'un quartier.

Nous proposons une architecture inspirante, éclectique, représentative des cultures différentes, des générations différentes, des goûts différents et tout cela doit être visible...

Un **LOKAL** doit être un **puissant** symbole visuel, ludique, enjoué, léger, un « statement » inspirant, spirituel, drôle ... le voir, le reconnaître rendront la coexistence, le respect mutuel, le vivre-ensemble... réels.

Il suffisait d'y penser, il est temps de faire exister le LOKAL au Luxembourg, le CNE peut et doit participer à cette aventure d'aujourd'hui pour demain.

*Ricky Goslings : Rapporteur commission pour les séniors-CNE, Berto Reijnders : Vice-rapporteur commission pour les séniors-CNE, Claire Geier : Secrétaire commission pour les séniors-CNE. 01-04-2019 revu le 10-11-20*